



**COMPTE RENDU DES TRAVAUX DU CONSEIL DES MINISTRES REUNI A FES
SOUS LA PRESIDENCE DE SA MAJESTE LE ROI MOHAMMED VI, QUE DIEU L'ASSISTE
LE 24 RABII II 1434 (7 MARS 2013)**

*

I. Le conseil a approuvé les projets de textes et les accords internationaux suivants :

PROJET DE LOI -CADRE

- **Projet de loi-cadre n° 99-12 portant charte nationale de l'environnement et du développement durable.**

PROJET DE DAHIR

- **Projet de Dahir n° 1-12-50 relatif au statut particulier des Officiers des Forces Armées Royales.**

PROJET DE LOI ORGANIQUE

- **Projet de loi organique n° 128-12 relative au Conseil économique, social et environnemental.**

PROJETS DE DECRETS

1. **Projet de décret n° 2-12-662 modifiant et complétant le décret n° 2-94-763 du 21 jourmada II 1415 (25 novembre 1994) pris pour l'application du décret-loi n° 2-94-498 du 16 rabii II 1415 (23 septembre 1994) portant création de l'Agence de logements et d'équipements militaires.**
2. **Projet de décret n° 2-12-770 modifiant et complétant le décret n° 2-73-723 du 6 hija 1393 (31 décembre 1973) relatif au traitement des fonctionnaires de l'Etat et des collectivités locales et des militaires à solde mensuelle et fixant certaines mesures à l'égard des rémunérations des personnels de diverses entreprises.**

ACCORDS INTERNATIONAUX

1. **Convention sur la cybercriminalité, faite à Budapest le 23 novembre 2001 et le Protocole additionnel à ladite convention, fait à Strasbourg le 28 janvier 2003.**
 - + **Projet de loi n° 136-12 portant approbation de la convention et du protocole additionnel mentionnés ci-dessus.**

2. **Convention Européenne sur l'exercice des droits des enfants, faite à Strasbourg le 25 janvier 1996.**
+ **Projet de loi n° 146 -12 portant approbation de la convention mentionnée ci-dessus.**
3. **Convention sur les relations personnelles concernant les enfants (Conseil de l'Europe), faite à Strasbourg, le 15 mai 2003.**
+ **Projet de loi n° 147 -12 portant approbation de la convention mentionnée ci-dessus.**
4. **Convention du Conseil de l'Europe pour la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels, faite à Lanzarote le 25 octobre 2007.**
+ **Projet de loi n° 148 -12 portant approbation de la convention mentionnée ci-dessus.**
5. **Convention n° 132 concernant les congés annuels payés (révisée) 1970, adoptée à Genève le 24 juin 1970 par la Conférence générale de l'Organisation internationale du Travail, à sa 54ème session.**
+ **Projet de loi n° 144-12 portant approbation de la convention mentionnée ci-dessus.**
6. **Convention régionale sur les règles d'origine préférentielles paneuroméditerranéennes, faite à Bruxelles le 18 avril 2012.**
+ **Projet de loi n° 21-13 portant approbation de la convention mentionnée ci-dessus.**
7. **Convention faite à Yaoundé le 7 septembre 2012 entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le gouvernement de la République du Cameroun tendant à éviter la double imposition et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu.**
+ **Projet de loi n° 129-12 portant approbation de la convention mentionnée ci-dessus.**
8. **Convention faite à Ouagadougou le 18 mai 2012 entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le gouvernement de Burkina Faso tendant à éviter la double imposition et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu.**
+ **Projet de loi n° 137-12 portant approbation de la convention mentionnée ci-dessus.**
9. **Accord concernant les transports routiers internationaux de voyageurs et de marchandises et Protocole d'application dudit accord, faits à Rabat le 3 octobre 2012 entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le gouvernement du Royaume d'Espagne.**
+ **Projet de loi n° 140-12 portant approbation de l'accord et du protocole d'application mentionnés ci-dessus.**
10. **Accord de partenariat stratégique en matière de développement et de coopération culturelle, éducative et sportive, fait à Rabat le 3 octobre 2012 entre le Royaume du Maroc et le Royaume d'Espagne.**
+ **Projet de loi n° 141-12 portant approbation de l'accord mentionné ci-dessus.**

II- NOMINATIONS

Conformément aux dispositions de l'article 49 de la Constitution, ont été nommés ambassadeurs :

- 1) M. Mohammed Saad ALAMI, Ambassadeur en République Arabe d'Egypte;
- 2) M. Chakib BENMOUSSA, Ambassadeur en République Française;
- 3) M. Abdeslam BARAKA, Ambassadeur au Royaume d'Arabie Saoudite;
- 4) Mme Latifa AKHARBACH, Ambassadeur en République de Bulgarie;
- 5) M. Mohammed FREJ DOUKKALI, Ambassadeur en République Tunisienne;
- 6) M. Larbi MOUKHARIQ, Ambassadeur en République Fédérative du Brésil;
- 7) M. Abdelouahab BELLOUKI, Ambassadeur au Royaume de Hollande;
- 8) M. Mohammed BELAICH, Ambassadeur en Libye,
- 9) M. Mustapha SALAHINE, Ambassadeur en République Islamique du Pakistan;
- 10) Mme Mina TOUNSI, Ambassadeur en Ukraine;
- 11) M. Ahmed FAOUZI, Ambassadeur en Malaisie;
- 12) M. Abdelilah EL HOUSSI, Ambassadeur au Royaume de Thaïlande;
- 13) M. Younes TIJANI, Ambassadeur en Pologne;
- 14) Mme Nezha ALAOUI M'HAMMEDI, Ambassadeur au Ghana;
- 15) M. Mustapha JEBARI, Ambassadeur en Côte d'Ivoire;
- 16) M. Mohammed BENJILANY, Ambassadeur en Sainte Lucie;
- 17) M. Mohammed ARIAD, Ambassadeur en Finlande.